



TOUS-ENSEMBLE POUR LA PROMOTION DU DROIT OHADA AU MALI

Siège: FDPRI – Colline de Badalabougou « Récépissé N° 0366 G-DB »

Contacts: (+223) 67- 46- 35-35/77-46-35-35/ 73 39 83 95

Email: clubohada.univer.mali@gmail.com

.....

RAPPORT DE PARTICIPATION DE L'EQUIPE DU MALI **AU CIGHO DU 1 AU 6 OCTOBRE A ABIDJAN 2018** **pour l'UNIDA.**

I- INTRODUCTION :

Le MALI a participé à la phase internationale du Concours Génies en Herbe OHADA qui s'est déroulé du 01 au 06 Octobre à Abidjan en Côte d'Ivoire. L'équipe est arrivée à l'aéroport international FHB d'Abidjan sur la terre ivoirienne le 30 septembre 2018 aux environs de 17 heures temps universel. Sur place, il y'avait déjà l'équipe du Niger, et l'encadreur de l'équipe du Burkina-Faso ainsi qu'une délégation de la commission d'organisation pilotée par Me Berenger AWANNA. L'équipe malienne était composée de Mlle Koniba SAMAKE, messieurs Sekou SISSOKO et Mamoudou TOURE tous étudiants à la faculté de droit privé de l'USJPB avec comme encadreur monsieur Mamoutou TANGARA.

A la différence des éditions précédentes, cette année est coïncidée au 10^{ème} anniversaire de ce grand évènement interuniversitaire. C'est à l'image de sa maturité qu'elle a vu la participation de onze (11) Etats parties dont le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Niger, le Mali, la RDC, le Sénégal, le Tchad et le Togo. Toutes les équipes été logées au village Akwaba à l'Institut National de la Jeunesse et du Sport (INJS) sis à Marcory un quartier situé au centre-ville de la capitale économique de la Côte d'Ivoire. Chaque délégation était installée par la commission d'organisation pilotée par monsieur Kounady Bamba assisté par Mlle Lynda KONE.

Organisée par le Comité International du Concours Génies en Herbe OHADA (CIGHO) en partenariat avec l'Association des Etudiants Juristes de la Côte d'Ivoire (AEJCI), cette édition était placée sous la présidence du Juge ONDO MVE César Apollinaire président de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Et c'est la grande salle d'audience ladite institution qui a abrité la cérémonie du lancement officiel le lundi 1^{er} Octobre aux environs de 10h. Après une brillante et éloquente introduction par le maître de cérémonie monsieur Stéphane, a eu lieu le mot de bienvenue de Monsieur BAMBA Kounady en sa qualité de doyen des présidents de section de l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire (AEJCI). Un film sur le palmarès des équipes et les principaux partenaires a été montré aux

participants avant de donner la parole au président de la CCJA monsieur MVE ANTOINE APPOLINAIRE pour son allocution.

A sa suite le Project Manager, non moins président du Comité International Génies en Herbe OHADA, Monsieur Pierre Olivier LOBE, a édifié l'assistance en faisant ressortir le caractère solennel et symbolique de cette édition qui coïncide au 10^{ème} anniversaire du CIGHO. Comme une messe chrétienne, le project manager a centré son intervention sur l'aspect cohésion des jeunes juristes et l'impact que cet événement peut donner comme poussée majeure dans le cadre de la promotion du droit communautaire OHADA.

C'est juste après que les partenaires de la 10^{ème} édition ont témoigné leurs intérêts à l'unique rencontre des jeunes juristes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires. Les représentants du Groupe TOTAL, de l'UNIDA, du Cabinet d'Avocats CLKA de LEX4 ont également présenté les prix et récompenses prévus pour les lauréats de la 10^{ème} édition du CIGHO. A côté des partenaires, le représentant de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire, monsieur Jérôme NOTEBAERT, a exprimé tout le soutien de sa représentation diplomatique au CIGHO. Il a félicité les organisateurs et a encouragé tous les Etats Parties qui ont effectué le déplacement tout en souhaitant que le meilleur gagne. La présentation officielle des onze (11) équipes en compétition accompagnés de leurs drapeaux sous les différents accoutrements traditionnels a suivi les interventions des officiels. Ainsi après le rappel du règlement intérieur du concours et le déroulement des épreuves s'ouvre la phase du tirage au sort dirigé par Me. Bérenger AWANAN président de la commission scientifique du CIGHO. A ses dits le concours est composé de deux épreuves qui sont la plaidoirie ou phase orale et la phase écrite. Quant au premier, c'est de défendre une position du cas hypothéqué et de produire un mémoire en ce sens. Il a rappelé que chaque équipe défendra le pour ou le contre selon les dispositions de sa poule. En suite une épreuve écrite qui porte sur des épreuves de : Questions à Choix Multiples (QCM), Questions d'Intégration Africaine (QIA), et le Qui suis-je ? Ce sont des épreuves au cours desquelles les équipes devaient démontrer et étaler leurs connaissances en matière du Droit OHADA, notamment sur le Traité instituant l'OHADA en particulier et les actes uniformes de façon générale (l'Acte uniforme relatif au droit commercial général, l'Acte uniforme relatif au Droit des Suretés, l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage, l'Acte uniforme relatif aux procédures simplifiées de recouvrement et voies d'exécution, l'Acte uniforme relatif à la médiation. Selon le tirage, les équipes étaient composées comme suit : (Voir tableaux). Les photos de famille et un cocktail ont achevé le lancement officiel de la 10^{ème} du Concours International Génies en Herbe OHADA.

Tableau de poule et celui des rencontres :

Poule A	Poule B
1. Guinée	7. Mali
2. Tchad	8. Sénégal
3. Togo	9. RDC
4. Burkina Faso	10. Gabon
5. Niger	11. Cameroun
6. Côte d'Ivoire	

Poule A	Poule B
Guinée Vs. Burkina Faso	Mali Vs. Gabon
Tchad Vs. Niger	Sénégal Vs. Cameroun
Burkina Faso Vs. Togo	Gabon Vs. Sénégal
Niger Vs. Guinée	Cameroun Vs. RDC
Côte d'Ivoire Vs. Tchad	RDC Vs. Mali

II- DEROULEMENT :

C'est à l'université des lagunes et le 2 Octobre 2018 que les équipes se sont retrouvées autour des différentes épreuves démarrant ainsi la phase éliminatoire. Comme une véritable lutte des titans, une journée n'a pas suffi pour départager les équipes. C'est donc le mercredi 3 Octobre 2018 à l'université des lagunes et suite aux tractations des différentes équipes que quatre (4) équipes ont été retenues.

1- Pour la phase écrite :

- A- A l'issue des deux rencontres les équipes qui composaient la poule B (le Sénégal, le Mali, le Cameroun, la RDC et le Gabon) ont obtenu les points ci-après : Le Sénégal classé tête de poule avec 155 points suivi de la République Démocratique du Congo 75 points, le Mali 65 points, le Cameroun 60 points et le Gabon 45 points.
- B- Pour la poule B (Guinée, le Tchad, le Togo, le Burkina Faso, le Niger, la Côte d'Ivoire), la Guinée s'est placée en tête avec 225 points, le Tchad 135 points, le Togo 135 points, la Côte d'Ivoire 13 points, le Burkina Faso 105 points et le Niger 100 points.

2- Pour la phase plaidoirie :

Tout comme les épreuves écrites, les plaidoiries aussi ont été proclamées après deux jours de compétition et les deux rencontres se sont déroulées le 4 octobre 2018 à l'université des Lagunes. Me Godwin AMENYINU, avocat aux Barreaux du Togo assurait la présidence.

- A- La Poule A: La Guinée a récolté la plus forte moyenne avec 676,82 points, - l'équipe de la Côte d'Ivoire avec 652,16 points
- B- La Poule B : L'équipe du Sénégal avec 547,03 points suivie de l'équipe du Mali avec 539 points.

Il faut rappeler que c'étaient les deux premières équipes des deux poules se retrouvaient directement en deuxième phase de la compétition (demi-finale). C'est ainsi que l'équipe du Sénégal a affronté l'équipe de la Côte d'Ivoire et l'équipe de la Guinée celle du Mali. Les demi-finales se présentaient comme suit : 1er Poule A / 2e Poule B ; 1er Poule B / 2e Poule A (Guinée Vs. Mali et Sénégal Vs Côte d'Ivoire. A l'issue de ces rencontres, c'est l'équipe de la Guinée et l'équipe de la Côte d'Ivoire toutes issues de la poule A qui se sont qualifiées pour la finale.

III- AUTRE ACTIVITE EN MARGUE DU CONCOURS :

1- Visite de la délégations a l'ambassade du mali en RCI :

Aux environs de 12h temps local, la délégation malienne a été reçu par le conseiller juridique de l'ambassade du Mali en RCI. Les entretiens ont été portés sur la participation de l'équipe du Mali, l'accompagnement des autorités compétentes et le rôle de l'ambassade pour l'accompagnement physique, financier et moral des étudiants et autres compétiteurs qui viennent représenter le Mali sur la terre ivoirienne.

Le représentant de l'ambassadeur, monsieur HAIDARA a remercié la délégation pour la marque de considération et l'a félicité pour sa performance. Il n'a pas manqué d'informer les visiteurs du jour du déplacement de l'ambassadeur AG RHISSA en mission au pays. Monsieur HAIDARA a pris acte aux dits et a promis de rendre compte fidèlement à qui de droit. La rencontre a pris fin par la prise de photo de famille devant l'emblème nationale du Mali au sein de la représentation diplomatique du Mali en Côte d'Ivoire.

2- Excursion :

Cette étape du concours a été une occasion pour les différents participants (non qualifiés) d'oublier le sentiment de regret de ne pas pouvoir se qualifier en finale. Elle a permis de créer un cadre de loisir, de distraction et de fraternité. Cette année, après les résultats des demi-finales, toutes les équipes, leurs encadrements ainsi que le comité d'organisation, ont effectué ensemble cette excursion afin de découvrir la ville à travers une visite guidée sur la lagune abidjanaise. Après une heure de balade lagunaire, les délégations se sont retrouvées baie des Milliardaires, un endroit inédit qui a donné un goût particulier aux participants de vivre à Abidjan en posture richissime. Cette journée d'excursion s'est achevée par des prises de photos de famille.

3- Conférences :

La journée du vendredi 5 octobre 2018, la salle moyenne d'audience de la CCJA a abrité des séries de conférences. En présence de toutes les délégations, ces animations ont été un véritable cadre de donner et recevoir. La première série de conférence animée par le personnel de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage était portée sur des thèmes qui collent à la vie de l'organisation (OHADA).

- Monsieur Paul LENDENGO Greffier en chef de institution a animé le premier panel qui portait sur le Bilan et les perspectives de la gestion des affaires portées devant la CCJA ;
- Me Jérémie WAMBO, Avocat au Barreau de Cameroun, Juriste référendaire à la CCJA a animé le deuxième panel sur les nouveaux actes uniformes de l'OHADA relatifs à l'arbitrage et à la médiation ;

Après des brillantes rappels et détails touchant directement et/ou indirectement à la vie de l'OHADA, les échanges d'idées ainsi que les contributions de l'assistance, la place a été laissée à la deuxième série d'animation assurée par les sieurs Momoya SYLLA, Juriste et expert, Alexandre ROBINET-BORGOMANO, Représentant de l'UNIDA Paris et Achille AGBE, Directeur Général de LEX4 sous la modération de Me Godwin AMENYINU, Avocat au Barreau du Togo.

- Monsieur Momoya SYLLA, président de IFEJ de Guinée, a dans son intervention évoqué la problématique de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans notre espace (OHADA) ;
- Monsieur Alexandre ROBINET-BORGOMANO, Représentant de l'UNIDA à Paris s'est entretenu sur l'influence du droit OHADA surtout le projet d'unification du droit des affaires en Europe et approche positive que le droit OHADA représente aujourd'hui.
- Monsieur Achille AGBE, Directeur Général de LEX4 a centré ses innervations sur le renforcement de la digitalisation juridique en Afrique pour une meilleure attractivité du droit en générale et celui issu de l'OHADA en particulier.

IV- LA FINALE :

La grande finale de la 10^{ème} édition du Concours International Génies en Herbe OHADA s'est déroulée le 6 octobre 2018 dans la grande salle d'audience de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Cette finale a opposé l'équipe de Côte d'Ivoire sous l'encadrement de monsieur Arsène LERO et l'équipe de la Guinée encadrée par Magloire Théo KOUADIO tous anciens participants. Après les épreuves de la phase écrite, le jury de la phase orale, composé de juges, juristes d'entreprise et d'avocats a regagné le présidium pour noter les plaidoiries des deux parties. Les premiers passages de plaidoiries de quinze (15) minutes se sont achevées ainsi phase duplique et réplique de trois (3) s'est déroulée dans le plus grand respect du règlement intérieur du concours. Sous l'œil vigilant du jury, les questions ont été posées aux deux équipes. A la fin de des questions réponses, le jury s'est retiré. Après délibération, l'équipe de la Côte d'Ivoire a été déclarée lauréate de la 10^{ème} édition du Concours International Génies en Herbe OHADA. Quant à l'équipe de la Guinée, elle a obtenu le prix du meilleur plaideur revenu à une dame.

V- DINER GALA :

Le dîner gala a été la cérémonie de clôture de l'édition 2018 du Concours International Génies en Herbe OHADA qui est coïncidée au 10^{ème} anniversaire du CIGHO. Cette soirée gala a été une occasion de retrouvaille des pionniers du CIGHO, les organisateurs, les participants et les partenaires. C'était dans la salle de l'hôtel de ville de Cocody à Abidjan.

Au cours de cette cérémonie, les prix et récompenses ont été décernés aux équipes, à l'encadrement et aux candidats. La bougie du 10^{ème} anniversaire a été soufflée dans une ambiance riche en couleur musicale. En plus des attestations de participation, les codes OHADA et autres ouvrages nécessaires à l'apprentissage du droit OHADA ont été donnés à l'assistance. Une motion spéciale (tableau d'honneur) a été accordée aux anciens participants dont l'encadreur du Mali monsieur Mamoutou TANGARA pour tous ses efforts depuis les premières heures de cette compétition interuniversitaire jusqu'à nos jours. Il a été récompensé pour son travail accompli dans le cadre de la promotion du droit OHADA au sein de l'espace universitaire dans son pays (le Mali).

VI- CLASSEMENT GENERAL :

Notre équipe s'est classé 4^{ème} après la Côte d'Ivoire, la Guinée, et le Sénégal et notre mémoire a été classé 10 sur 12 car le Maroc avait déjà déposé son mémoire pour sa participation à cette 10^{ème} édition. (VOIR TABLEAU Résultats généraux)

VII- REMERCIEMENTS :

Nous adressons nos sincères remerciements à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué directement ou indirectement, de prêt ou de loin cette initiative depuis les phases de présélection jusqu'à la phase internationale. Mention spécial :

- Au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Aux professeurs Moussa DJIRE et Bouréma KANSSAYE respectivement recteur et vice-recteur de l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB);
- Au Pr Kissima GAKOU Doyen de la faculté de droit privé (FDPRI) et toute son équipe;
- Aux Colonel Ousmane DEMBELE et monsieur Komon SANOU respectivement DG et DGA du Centre National des Œuvres Universitaire CENOU ;
- A Dr Fousseyni TOGOLA Président de la Commission Nationale de l'OHADA ;
- Au tribunal de commerce et la cour d'appel de Bamako ;
- A Monsieur Paul BAYZELON, Secrétaire Général de l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA) ;
- A Mme DIALLO Fatou SECK et à M. Boubacar DIAMBOU de l'UNIDA Mali ;
- Au Professeur Bréhima KAMENA Agrégé des facultés de droit,
- A M. Mamadou BERTE juge à la CCJA ;
- M. Youba GOUNDOUROU et Dramane A COULIBALY du **CLUB OHADA-U/MALI** ;
- M. Amady DIAKITE, M. Mamadou BERTHE, Me Mamadou COULIBALY, Me Moriba TRAORE et Me Maxim POMA ;
- Me Bakary KONATE, Mlle Awa COULIBALY, M. Yehia BABY, M. Abdoulaye ONGOIBA, Mlle Kadiatou DIAKITE et tous les anciens lauréats du CIGHO ;
- M. Pierre Olivier LOBE et toute son équipe...

VIVEMENT LA 11^{ème} EDITION AU TOGO !!!



Mamoutou TANGARA

Tel : (+223) 77463535/ 67463535

Email : mamoutoutang@gmail.com

Clubohada.univer.mali@gmail.com